

Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2007-D-379-fr-1

## **COMMUNICATION ECRITE : SITUATION DE BRUXELLES IV (Laeken)**

---

**Comité administratif et financier**

**27 et 28 septembre 2007**

---



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

Bruxelles, 100907

Rue de la Loi, 12  
1000 BRUXELLES

Le Vice-Premier Ministre  
et Ministre des Finances

UNITE SECRETARIAT GENERAL

Date 14-9-07

N° enregistrement 30

A traiter par P. Rey

cc à : HF AK

Monsieur Michael Ryan,  
Secrétaire général.  
Conseil Supérieur des Ecoles Européennes  
Rue Joseph II, 30 – Bureau 02/124  
1049 BRUXELLES

Votre courrier du :

Vos références :

Nos références :

Annexe(s) :

Dos. 166895

DR/07/WDM/amg/11001DB

## Nouvelle école européenne à Laeken

Monsieur le Secrétaire général,

Lors d'une récente analyse du dossier faisant suite à l'évolution des études, l'aspect budgétaire de celui-ci a été mis en exergue.

Souhaitant respecter les impératifs budgétaires stricts qui s'imposent à l'ensemble des Etats-Membres de l'Union Européenne, le gouvernement belge a déterminé un coût maximal pour la réalisation de l'Ecole Européenne de Laeken. Après analyse plus approfondie, il s'avère que le coût réel s'élèverait à un montant supérieur à celui approuvé lors d'une précédente estimation.

Vu qu'il apparaît impossible de réaliser le programme convenu dans des limites budgétaires approuvées et dans le cadre de la préparation du budget de l'an prochain, les montants à engager en 2008 devaient faire l'objet d'une nouvelle approbation du Gouvernement actuel expédiant les affaires courantes. Faute de décision en la matière lors du Conseil des Ministres du 19 juillet 2007 et en l'absence d'une telle approbation par le Gouvernement belge, ce dernier m'a chargé de vous demander d'envisager le report d'au moins un an de la construction, en tout ou en partie, de la nouvelle école.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

**Willy De Meyer**

Cellule Régie des Bâtiments

Tél : 02 233 81 70 – Fax : 02 233 87 85

E-mail : [willy.demeyer@ckfin.minfin.be](mailto:willy.demeyer@ckfin.minfin.be)

.be

En effet, d'un point de vue plus technique, il appartiendra à un prochain Conseil des Ministres d'examiner les trois hypothèses suivantes :

- soit le Conseil des Ministres détermine, dans le courant du mois de septembre 2007, l'objectif budgétaire qui correspond au projet et à l'estimation à remettre par les architectes et des bureaux d'études. Dans ce cas et à condition de ne pas scinder le chantier en deux phases comme prévu jusqu'à présent, l'objectif de la mise à disposition de l'école en août 2010 pourrait être maintenu. Seules les sections maternelle et primaire subiront donc un retard d'un an. Au demeurant, vous conviendrez que la réalisation de l'école en une seule phase ne peut que bénéficier à la sécurité des élèves tout en réduisant le coût de la construction ;
- soit la détermination de l'objectif budgétaire et la mise en conformité du projet par rapport à cet objectif n'interviennent qu'à moyen terme, c'est-à-dire à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Dans ce cas, le processus prévu jusqu'à présent devrait être retardé d'un an, c'est-à-dire que les sections maternelle et primaire seraient mises à disposition en août 2010 et la section secondaire en août 2011 ;
- soit le Conseil des Ministres se prononce plus tardivement encore et dans ce cas, le retard pourrait encore s'accroître.

Cependant, le problème du retard dans la construction de la nouvelle école pourrait être quelque peu atténué vu qu'il me revient de la part de la Régie des Bâtiments que l'évolution des chiffres de la population des écoles semble augmenter moins rapidement que prévu.

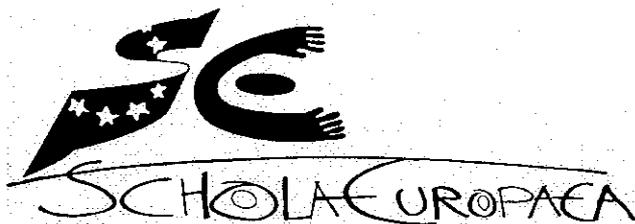
De plus, je souhaite également souligner que l'école provisoire de Berkendael sera prête en temps voulu et mise à disposition des écoles européennes aussi longtemps qu'il conviendra de maintenir cette infrastructure au profit de vos écoles.

En vue d'optimiser notre objectif budgétaire, je vous propose que vos services et la direction de la nouvelle école examinent avec la Régie des Bâtiments quelles sont les économies possibles ou les postes que le Conseil supérieur des Ecoles européennes pourrait accepter de prendre en charge. Je songe notamment aux toitures de certains bâtiments existants conservés dont certains matériaux contiennent de l'asbeste et qui nécessiteraient éventuellement une démolition (question qui a fait l'objet de la lettre que vous a adressée le Directeur général des Bâtiments le 24 mai dernier) et à certains équipements pour lesquels il pourrait exister des variantes moins coûteuses.

Vous remerciant de la bonne attention que vous réserverez à la présente et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.



Didier REYNDERS



Écoles Européennes  
Bureau du Secrétaire général

Secrétariat Général

Bruxelles, le 19 septembre 2007  
n/réf. 2007-L-649 RCH/JG  
v/réf. Dos.166895  
DR/07/WDM/amg/II001DB

Monsieur D. REYNDERS  
Vice-Premier Ministre  
et Ministre des Finances  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles

### **Concerne : Nouvelle Ecole européenne à Laeken**

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

J'accuse réception de votre lettre du 10 septembre 2007 ci-dessus référencée.

Je tiens à vous faire part de ma surprise à la lecture de la décision du gouvernement belge de reporter d'au moins un an la construction, en tout ou en partie, de la nouvelle Ecole européenne de Bruxelles IV à Laeken, pour des raisons budgétaires.

Cette décision va en effet à l'encontre des engagements formels pris au plus haut niveau du gouvernement (votre lettre du 23 septembre 2004 – réf. Dos.122744) d'ouvrir l'Ecole européenne de Bruxelles IV sur le site de Laeken en septembre 2009 pour 1.000 élèves et d'atteindre une capacité d'accueil de 2.500 élèves en septembre 2010, engagements confirmés à plusieurs reprises par le chef de la délégation belge dans les instances des Ecoles européennes.

C'est sur la foi de ces assurances que le Conseil supérieur a pris un certain nombre de décisions importantes pour le dispositif des Ecoles européennes à Bruxelles tant en ce qui concerne l'acceptation du site transitoire de Berkendael que le choix du niveau des classes ouvertes ou le degré d'aménagement de certains locaux de service, comme la cuisine par exemple.

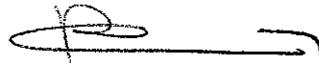
Cette décision, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences significatives sur les autres écoles européennes à Bruxelles dont vous savez qu'elles connaissent déjà un niveau de surpopulation préoccupant, sera transmise au Conseil supérieur.

Vous évoquez trois hypothèses de calendrier qui seront soumises à un prochain Conseil des Ministres. J'appelle votre attention sur l'importance qui s'attache pour le Conseil supérieur à connaître rapidement la position du gouvernement belge, l'une de ces hypothèses notamment ouvrant un champ indéfini de nature à faire naître les plus grandes inquiétudes.

S'agissant des aspects budgétaires évoqués dans votre lettre et liés aux travaux à effectuer sur le site de Laeken, je tiens à préciser, sans préjudice des décisions qui pourront être prises par le Conseil supérieur, que la gestion des risques dus à la présence d'amiante ainsi que la prise en charge des mesures utiles relatives à son éviction des bâtiments destinés à l'Ecole européenne de Bruxelles IV incombent à l'Etat belge, qui demeure propriétaire de l'immeuble.

J'ai pris note de votre proposition de rencontrer la Régie des Bâtiments avec laquelle mes services sont, au demeurant, régulièrement en contact pour toutes les questions relatives aux infrastructures immobilières des Ecoles européennes de Bruxelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre et l'expression de ma considération distinguée.



Renée Christmann  
Secrétaire général

Copie :  
Conseil supérieur des Ecoles européennes  
Willy De Meyer : cellule de la régie des bâtiments.